

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE GARIBALDI DU 22 OCTOBRE 2009

Ordre du jour :

- 1 / Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- 2 / Travaux de l'hôpital Necker
- 3 / 150^e anniversaire du 15^e arrondissement
- 4 / Présentation du projet Autolib'
- 5 / Association « Blomet Paradiso »

Etaient présents :

Collège des élus :

Anne-Charlotte BUFFETEAU, adjointe au maire du 15^e arrondissement, chargée des conseils de quartier Violet/Commerce et Cambronne Garibaldi.

Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Conseiller de Paris, déléguée auprès du Maire du 15^e à la vie locale pour les quartiers Emeriau/Zola, Dupleix/Motte-Picquet, Cambronne/Garibaldi, Violet/Commerce, Député suppléant.

Gilles MOURICOU, Conseiller d'arrondissement.

Collège des associations :

Marie LAGUNE, association DLP 15 (Démocratie Locale Participative du 15^e)

Anne-Marie HIEBEL, association Culture et Bibliothèque pour Tous

Collège des habitants :

Jean-Louis CORCOS

Françoise LECAT

Gilles MONBRUN

François-Xavier STAUB

Jean-Daniel GIRAUD

Collège des personnalités qualifiées :

Laurence VO-DINH, Directrice adjointe de l'hôpital Necker - Enfants Malades

Bernard VANDENDRIS, association des commerçants Lecourbe-Cambronne

Etaient invités :

Gérard GUILLAUMIN, membre du Bureau de l'association « Blomet Paradiso »

Pierrette LEVÊQUE, membre du Bureau de l'association « Blomet Paradiso »

Atanase PERIFAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement, chargé de la Solidarité, de la Famille et de la Proximité (par vidéo)

Anne-Charlotte BUFFETEAU souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour.

Révision du P.L.U. :

Anne-Charlotte BUFFETEAU se félicite de la forte participation des habitants au débat, en particulier relativement à la rue du colonel Colonna d'Ornano, et du fait que la quasi-totalité des revendications a été prise en compte. Elle y voit une victoire pour le Conseil de Quartier, et la preuve que la mobilisation des habitants, est payante.

L'enquête publique a livré ses conclusions. Rue du colonel Colonna d'Ornano, la Direction de l'Urbanisme a proposé comme souhaité un dispositif de végétalisation, ainsi que l'inscription, en bordure de voie, d'un « espace libre végétalisé ». Au 17/23, rue Miollis, la réserve pour logement social est maintenue, mais au lieu de 100 % de logements, il n'y en aura que 50 %, l'affectation de l'autre moitié n'étant pas définie : service public, pépinière d'entreprises, etc. Au 6/18, rue François Bonvin, la réserve pour logement social a été levée, la Poste n'ayant pas l'intention de libérer les locaux pour le moment, mais il y aura la place pour un équipement destiné à la petite enfance, comme souhaité. Enfin, la rue Cambronne est inscrite en « voie comportant une protection renforcée du commerce et de l'artisanat » pour son tronçon entre les rues Lecourbe et de Vaugirard.

Travaux de l'hôpital Necker :

Laurence VO-DINH fait le point sur l'avancement du chantier, symbolisé par l'apparition de quatre grandes grues : aucun problème n'est signalé. Après les parkings, les zones médico-techniques sont en construction et le premier étage devrait dépasser des palissades d'ici fin janvier. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** ajoute que la Mairie du 15^e a reçu une demande de travaux pour quatre samedis fin octobre et début novembre, lesdits travaux étant peu bruyants et débutant à 8h30 au lieu de 7h00 en semaine.

Une mention sur les palissades, « l'hôpital de la mère et de l'enfant », suscite des questions. Un habitant de la rue Copreaux, **Patrick BOISSON**, s'interroge sur la place des pères. **Laurence VO-DINH** fait observer qu'il s'agit surtout d'une maternité. **Pierrette LEVÊQUE** demande si les parents, qui viennent parfois de loin, pourront être hébergés sur place. **Laurence VO-DINH** répond qu'il existe déjà une Maison des Parents et même une Maison des Familles, cette dernière accueillant les parents venus de Province en compagnie de leurs enfants traités en hôpital de jour ; les familles sont logées dans le pavillon Archambault, bâtiment du XVIII^e siècle restauré grâce au mécénat privé. En réponse à la question d'une habitante, Laurence VO-DINH signale que l'hôtel Texier est actuellement en pièces détachées numérotées, en attendant sa reconstruction dans le cadre du futur jardin. Quant au jardin - conçu par Pascal CRIBIER, lequel a travaillé sur le jardin des Tuileries -, il comptera environ 400 arbres, d'essences très variées mais ayant en commun d'être non allergènes pour les enfants.

François-Xavier STAUB souhaite connaître la destination de l'immeuble en construction rue de Sèvres près du carrefour. **Laurence VO-DINH** précise qu'il contiendra des logements destinés au personnel technique de garde, le rez-de-chaussée étant affecté pour deux ans à un hôpital de jour de pédopsychiatrie, avant de laisser la place à une Maison d'information sur les maladies chroniques de l'enfant. Elle ajoute qu'il y a deux chantiers proches, l'autre - plus important, et qui semble susciter des réclamations pour nuisances - étant sans lien avec Necker. **François-Xavier STAUB** se fait l'écho des préoccupations de riverains immédiatement mitoyens de l'immeuble rue de Sèvres. **Laurence VO-DINH** comprend que certaines personnes regrettent d'avoir un voisinage après n'en avoir pas eu, et mentionne la possibilité, en cas de problème, d'occulter certaines fenêtres jusqu'à hauteur des yeux.

15^e anniversaire du 15^e arrondissement :

Anne-Charlotte BUFFETEAU rappelle que le 15^e arrondissement est né le 1^{er} janvier 1860 par l'adjonction à Paris des communes de Grenelle et de Vaugirard ainsi que d'une partie de celle d'Issy. Le député-maire Philippe GOUJON a lancé un appel aux projets des habitants, et attend ceux des Conseils de Quartier. Des événements récurrents seront « estampillés 150 ans » tout au long de l'année, mais des idées de manifestations ponctuelles spécifiques - culturelles, sportives, solidaires - sont espérées. Sont envisagées des manifestations spécifiques à chaque quartier dans l'après-midi, et une manifestation commune en soirée.

Jean-Louis MOULIN, ancien Conseiller de Quartier, souhaite faire le point sur les dates et les thèmes envisagés, et propose que les enfants des écoles soient associés à la commémoration. **Bernard CHAPUIS**, riverain de la rue du colonel Colonna d'Ornano, demande si le courrier du maire Philippe GOUJON, début juillet, a permis de recueillir des suggestions de la population, et si oui lesquelles. **Une habitante** pense que l'histoire de l'arrondissement devrait intéresser beaucoup d'habitants, et suggère un jeu permettant de mettre en valeur les monuments et les plus belles façades, et de faire découvrir les endroits secrets, non visibles depuis la rue. **Bernard VANDENDRIS** voudrait savoir s'il est possible de réutiliser tout ou partie des projets élaborés pour une Fête de Quartier initialement prévue pour septembre mais annulée - notamment le projet de pique-nique populaire.

Anne-Charlotte BUFFETEAU rappelle qu'il y aura un thème par quartier ainsi qu'un thème fédérateur qui, comme la date commune, reste à fixer. Elle confirme que l'appel à idées lancé par Philippe GOUJON a entraîné de nombreuses réponses, émanant tant d'associations que d'habitants, et ajoute que ces suggestions sont d'une facilité de mise en œuvre et d'un coût très variables - or les budgets disponibles sont restreints. Les tendances dominantes sont d'une part l'histoire de l'arrondissement, de l'autre de multiples propositions de spectacle vivant : chorales, théâtre, etc. L'idée d'associer les enfants a déjà été adoptée à l'unanimité, sur suggestion de Gérard MARIA, lors d'une précédente réunion. Elle revient sur le projet de Fête de Quartier programmée pour le 26 septembre 2009 : il avait fallu annuler car les délais nécessités par l'organisation de l'événement étaient insuffisants, de nombreux partenaires étant difficiles à joindre durant l'été. L'idée de réutiliser tout ou partie des projets de Fête de Quartier, au profit du 150^e anniversaire, lui semble bonne, en particulier l'aspect pique-nique populaire. **Marie LAGUNE** souhaite une mobilisation des habitants du quartier, non seulement sous forme d'idées mais sous forme de propositions.

Bernard CHAPUIS revient sur le thème de la révision du P.L.U. en spécifiant que les habitants des environs de la rue du colonel Colonna d'Ornano avaient manifesté leur désapprobation à l'encontre de tous les projets évoqués, en particulier celui d'un immeuble social, qu'il considère comme inadapté à cet environnement.

Présentation du projet Autolib' :

Anne-Charlotte BUFFETEAU procède à une présentation générale du projet Autolib', utilisant une présentation projetée sur écran. Elle précise que même si elle en soutient le principe, la Mairie du 15^e n'est pas à l'initiative de ce projet, ce qui limitera la possibilité d'entrer dans les détails. L'objectif d'Autolib' est de proposer une flotte de véhicules électriques en libre-service, pour des déplacements courts et occasionnels, en complément des autres modes de transport. Bénéficiant de places de stationnement dédiées, il fonctionnera en libre-service 24h/24 et 7j/7 sans obligation de réserver au départ, mais avec réservation de la place d'arrivée depuis le point de départ. Il sera loisible de laisser le véhicule à une station différente de la station de départ. Autolib' fonctionnera uniquement sur abonnement (après présentation du permis de conduire). Les véhicules seront compacts (2 à 4 places), et leur positionnement sera suivi en temps réel par l'opérateur. Les stations seront nombreuses, formant un maillage dense pour proposer des alternatives en cas de saturation. Il est prévu que le réacheminement de véhicules entre les stations, par l'opérateur, ne se

fasse qu'en dernier recours par des « jockeys », car le service devrait s'autoréguler largement. Après sondage permettant à un échantillon représentatif de Parisiens et Franciliens, de réagir à des hypothèses de tarification, l'option retenue est celle d'un abonnement mensuel entre 15 et 20 €, plus un coût d'utilisation de 4 à 5 € par demi-heure - une tarification spéciale étant proposée aux familles ou aux entreprises.

Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération, de participer au projet. A ce stade, 24 ont décidé d'adhérer au Syndicat mixte, et une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre. Le Syndicat mixte est la structure responsable de l'appel d'offres, de l'implantation du service Autolib' et de sa gestion pour le compte des membres du Syndicat. La forme juridique du service Autolib' est celle d'une Délégation de Service Public (DSP), portant sur la fourniture des infrastructures, véhicules et équipements, sur l'exploitation, l'entretien et la maintenance du système, sur la gestion des usagers, sur les questions d'assurance et de financement, etc. La durée de la DSP sera d'environ 10 ans. Le calendrier de l'opération est le suivant : le Syndicat mixte a été créé durant l'été 2009, le lancement de l'appel d'offres de la Délégation de Service Public est imminent (automne), l'attribution de ladite DSP se fera au second semestre 2010 pour une mise en service d'Autolib' au premier semestre 2011.

Il y aura 700 stations Autolib' dans Paris, dont 500 de 4 places sur voirie (implantation dans les secteurs mixtes - mêlant habitat, emploi, commerces, loisirs - et à forte demande en déplacements, de préférence sur les axes fréquentés et les intersections) et 200 de 10 places dans des parkings existants (concedés, commerciaux privés ou appartenant aux bailleurs sociaux). En banlieue, sont envisagées jusqu'à 900 stations de 6 places sur voirie. A chaque place correspondra une borne, dont le dessin sera approuvé par la Commission Municipale d'Urbanisme et les Architectes des Bâtiments de France. Dans le 15e, 53 stations sur voirie et 24 en parkings sont prévues, 4 stations étant en attente. Pour ce qui est du quartier, la projection sur écran donne une idée générale de la répartition des 5 stations sur voirie (et des 2 stations souterraines), et une idée approximative de leur localisation envisagée, sachant que la liste des emplacements définitifs sera élaborée par le délégataire.

Anne-Charlotte BUFFETEAU propose aux personnes désirant recevoir le document complet, de prendre contact avec elle. Elle appelle les questions et observations, notamment sur le principe de la suppression de places de stationnement (424 envisagées dans le 15^e) et sur la localisation envisagée pour les stations. Un exemple de réaction attendue des habitants : relever les inconvénients potentiels de telle ou telle localisation.

Anne-Marie HIEBEL donne l'exemple de la station envisagée près de l'angle Lecourbe / Charbonniers - où la largeur lui semble insuffisante pour l'emprise d'une station - et doute que les concepteurs aient réellement été sur le terrain. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** rappelle que les emplacements présentés ne sont pas définitifs, d'où l'intérêt de tels commentaires. **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** note que, précisément parce que seules les grandes lignes du projet ont été arrêtées, Philippe GOUJON tient à ce que les Conseils de Quartier exercent leur fonction de critique et de proposition, contrairement à l'épisode Vélib' où la consultation avait été inexistante. De même, il fait tout auprès des responsables du projet pour limiter les suppressions de stationnements en surface. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** précise que la Mairie du 15^e aide l'équipe chargée du projet Autolib' à obtenir des autorisations d'implantation en souterrain, précisément dans cette perspective de préservation des places sur voirie.

Une habitante s'interroge sur le risque de voir la Ville de Paris racheter des parkings privés au sein de résidences, pour en faire des stations, et observe que la Mairie de Paris disposerait d'un droit de préemption. **Un habitant** ajoute que la préemption est d'autant plus efficace qu'elle est utilisée au dernier moment, sans crier gare ; par ailleurs, il aimerait en savoir plus sur le bilan de Vélib', dont il pense que la clientèle est un peu la même que celle d'Autolib'. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** note qu'il ne s'agit pas d'acquisitions par la Ville de

Paris mais de mise à disposition par les bailleurs, dont elle pense qu'il s'agira surtout de bailleurs sociaux. **Françoise LECAT** confirme que lors de la présentation du projet aux Conseillers de Quartier, il n'a pas été question d'achat ni a fortiori de préemption. **Franck LEFEVRE** confirme qu'à sa connaissance une telle hypothèse n'a jamais été mentionnée. En réponse à la question d'un habitant, il précise qu'après consultation des Taxis sur le projet, il n'y aura pas de station Autolib' dans les aéroports. **Philippe MOURICOU** donne son ressenti sur Vélib'. Les Parisiens l'aiment et l'utilisent beaucoup, mais regrettent le taux élevé de dégradations, aussi l'amélioration de l'entretien fait-elle l'objet d'une négociation avec l'opérateur. Vélib' était sans précédent à une échelle comme celle de Paris, ce qui peut expliquer quelques imperfections, qu'il faudra rectifier pour Autolib'. Ce dernier représente lui aussi un projet sans précédent, à une échelle francilienne et non plus parisienne, mais se situe dans une logique différente, pour d'autres types de déplacements (trajets plus longs, achats à transporter), et doit être vu comme complémentaire et non concurrent de Vélib'. Quant à la préemption de parkings dans les copropriétés, cette crainte est sans fondement.

Anne-Charlotte BUFFETEAU relève deux autres différences entre Vélib' et Autolib'. Pour ce dernier, le projet sera implanté d'emblée dans sa totalité et non par phases successives, et il y aura un investissement conséquent au départ (35 000 000 € pour la Ville de Paris). **Marie LAGUNE** pense que les Conseillers de Quartier doivent s'approprier ce sujet en constituant un groupe de travail. Elle espère que certains utilisateurs d'Autolib' renonceront à posséder une automobile, ce qui libèrera de l'espace. Deux habitantes préféreraient qu'on investisse plus dans les transports en commun existants, notamment en augmentant la fréquence des bus, de préférence à l'accroissement de la taille des véhicules, le problème étant le temps d'attente. De même, plus de bus en soirée et le dimanche seraient souhaitables. **Bernard VANDENDRIS** trouve le projet bon en théorie mais discutable dans la pratique, et exprime son scepticisme tant sur la disponibilité de véhicules électriques autonomes et fiables, que sur l'équation économique (coût élevé, recettes hypothétiques). **Bernard CHAPUIS** doute de l'utilité du projet, et souhaiterait une véritable consultation des habitants. Au sujet de Vélib', il relève que le concessionnaire a déjà renégocié avec la Ville de Paris et que le contribuable parisien sera appelé à compenser le coût du vandalisme. Il se demande enfin si la station Autolib' prévue près du carrefour Lecourbe / Volontaires pourra remplacer la station Vélib', dont plusieurs bornes sont constamment dégradées par les véhicules de la Poste. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** répond qu'il n'y aura certainement pas remplacement d'une station Vélib' par une station Autolib', mais plutôt cumul dans une zone donnée. L'état des bornes Vélib' à l'endroit mentionné fait l'objet d'interventions fréquentes de sa part, et il est prévu que les bornes problématiques disparaissent lors d'un prochain réaménagement.

Marie-Antoinette PRINCE rappelle le projet de mini-autobus électrique dans le sud de l'arrondissement. **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** confirme que ce projet, connu sous le nom de « traverse », a fait l'objet de vœux de Philippe GOJJON, de Jean-François LAMOUR ainsi que des élus de gauche, mais que le 15^e, bien que le plus vaste et le plus peuplé, passe après d'autres. Elle précise que si la majorité d'arrondissement a approuvé le principe d'Autolib', il ne s'agit pas d'une carte blanche pour autant. Il faudra veiller à une vraie consultation des habitants, au risque d'accroissement des difficultés de stationnement - compte tenu des suppressions de places de stationnement à Paris depuis quelques années - et à l'impact écologique réel du projet. **Philippe MOURICOU** fait plusieurs remarques. Les véhicules électriques performants requis par le projet Autolib' existent au stade des prototypes chez Heuliez, Bolloré ou Renault, et c'est le rôle des collectivités locales que d'aider à la diffusion des techniques nouvelles, un peu comme l'Etat avec les technologies militaires qui touchent ensuite le grand public. Vélib' est rentable pour la Ville de Paris, et Autolib' ne générera pas seulement des dépenses mais aussi des recettes. La contrainte de devoir annoncer d'avance son point d'arrivée par Autolib' n'en est pas une, et n'a rien que de banal. Le sondage sur Autolib' a surtout porté sur les tarifs et les usages, mais le vrai sondage, sur le principe, a été la dernière élection municipale, car le projet était dans le programme de Bertrand DELANOË, qui a été élu. Le projet de traverse était à la fois dans le

programme d'Anne HIDALGO et dans celui de Philippe GOJJON, et il devrait se concrétiser vers 2012 ou 2013. Plus généralement concernant les autobus, Philippe MOURICOU est favorable à l'accroissement des fréquences, et note que l'argent investi dans Autolib' ne sera pas pris sur le financement des autres transports en commun. **Gilles MONBRUN** relève qu'il vaut mieux éviter de débattre de la politique des transports, laquelle n'est pas en cause ici puisque l'enjeu n'est pas de savoir si Autolib' se fera mais comment il se fera. L'important pour les Conseillers de Quartier est de servir d'interface entre les habitants et les élus, non seulement par des observations mais aussi par des suggestions : par exemple, demander que les futurs véhicules disposent d'un coffre suffisant ou de sièges pour enfants. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** insiste sur la date limite du 4 novembre pour le recueil des opinions des habitants.

Association « Blomet Paradiso » :

Gérard GUILLAUMIN décrit l'association et son état d'esprit. Blomet Paradiso est née de l'initiative d'habitants, a des préoccupations variées - relatives à la convivialité (organisation d'une fête de quartier autour de la place du Général Beuret), à la mémoire du quartier ou au confort des piétons - et se veut apolitique tout en défendant des idées auprès des élus.

Pierrette LEVÊQUE présente les travaux ayant amené à la rédaction de « 43/45 rue Blomet, Adresse d'artistes », disponible dans les librairies du quartier. La densité d'ateliers d'artistes dans les environs est trop peu connue, et la période la plus remarquable de cette particularité locale correspond à l'entre-deux-guerres, soit la grande époque de Montparnasse et en particulier du 43/45 rue Blomet : Joan Mirò, André Masson, Michel Leiris ou Robert Desnos - entre autres - y ont vécu et travaillé. Jeunes, pauvres, sachant rire et réfléchir, s'enrichissant mutuellement, chacun a produit une œuvre, et une œuvre très personnelle. Il était important de conserver la mémoire de cette concentration exceptionnelle de talents, et il faut la transmettre aux plus jeunes, qui pourraient se reconnaître en eux et, pour peu qu'on les associe à un travail autour de cette mémoire, pourraient la respecter. Cette dernière question se pose suite aux tags sur la sculpture « l'Oiseau Lunaire » de Joan Mirò dans le square Blomet, appelé à être rebaptisé du nom de l'œuvre. Blomet Paradiso s'est battu durant des années pour que la sculpture ne soit pas retirée, et souhaite qu'elle soit protégée. Au-delà des tags qui proviennent d'adolescents, il y a le comportement des parents qui laissent leurs jeunes enfants grimper sur la sculpture. Restaurer un bronze est autrement plus difficile et coûteux que de ravalier un mur : un devis a été demandé. Circonstance aggravante sur le plan esthétique : le mur de la propriété mitoyenne du square est en litige entre la Mairie de Paris et la copropriété, et est très dégradé.

Françoise LECAT, dont l'appartement a vue sur le square, rapporte avoir été témoin, d'une part de rassemblements bruyants facilités par l'éclairage nocturne, d'autre part d'un taggage du bâtiment entre le jeu de boules et les jeux pour enfants ; l'intervention policière ayant suivi son signalement, a été peu efficace. **Marie-Antoinette PRINCE** observe que les risques ne sont pas seulement pour l'œuvre, mais aussi pour les enfants qui grimpent dessus, et suggère de grillager les abords de la statue. **Gilles MONBRUN** s'interroge sur la mise en valeur de l'œuvre, par exemple à travers l'intervention d'un paysagiste. **Gérard GUILLAUMIN** note qu'un tel effort serait justifié : c'est par la volonté expresse de Joan Mirò, par gratitude envers les habitants du quartier Blomet, que la statue - d'une valeur incalculable - a été installée dans le square. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** et **Franck LEFEVRE** relèvent un problème de circulation de l'information entre l'association et les élus du 15^e, relativement à l'inauguration. **Gérard GUILLAUMIN** fait observer qu'il y aurait plutôt multiplicité d'interlocuteurs, l'association se retrouvant prise entre la mairie d'arrondissement et la mairie de Paris, et **Pierrette LEVÊQUE** ajoute que la date doit tenir compte de l'agenda de la famille Mirò qui viendra de Majorque, ainsi que du calendrier électoral pour ce qui est des élus, et du calendrier scolaire vu le souhait de l'association d'associer les enfants des écoles à l'événement. **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** retient, outre le projet d'inauguration,

la volonté d'embellissement. Elle fait remarquer que plusieurs institutions devront être impliquées (Culture, Parcs & Jardins, Voirie) dans une concertation avec l'association et les experts consultés par celle-ci, et souhaite que le Conseil de Quartier se fasse le porteur d'un projet nouveau pour ce square. Les élus du 15^e feront tout pour faciliter un tel processus, tout comme ils sont déjà intervenus au sujet de l'éclairage du square (Marie TOUBIANA) et de sa sécurité (Hubert MARTINEZ). Des éléments de réponse aux questions soulevées seront disponibles lors d'une prochaine réunion du Conseil de Quartier. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** suggère que le budget du Conseil de Quartier, malgré sa modestie, pourrait être mis à contribution, et souhaite, en tant qu'Adjointe au Maire, chargée du quartier, être tenue au courant des prochains développements.

Gérard GUILLAUMIN fait part d'un problème observé à la sortie de l'école du 19 rue Blomet : les parents doivent s'agglutiner dans un espace très restreint contre la grille. Il suggère une solution : au 17 se trouve la piscine, qui dépend aussi de la Ville de Paris et qui dispose d'un espace suffisant, qui pourrait être mis en commun avec l'école. Il trouve que ce type de petite opération, qui relève de la couture par opposition aux grands projets urbains pour lesquels les pouvoirs publics sont bien adaptés, est très compliquée à mener. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** confirme cette complexité, due à la multiplicité des services impliqués, et souhaite que de telles suggestions soient recensées par l'association, puis transmises aux élus, par exemple à travers le Conseil de Quartier. **Géraldine POIRAULT-GAUVIN** ajoute qu'il faudrait que ces suggestions soient hiérarchisées en termes d'urgence.

Anne-Charlotte BUFFETEAU présente un très court film dans lequel Athanase PERIFAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement, fondateur de la « Fête des Voisins » et animateur du projet « Voisins Solidaires », s'adresse aux Conseils de Quartier du 15^e arrondissement. Elle souligne l'implication de la Mairie du 15^e dans « Voisins Solidaires », notamment à travers Sylvie CEYRAC, adjointe au Maire chargée de la Solidarité.

Athanase PERIFAN rappelle le succès de la Fête des Voisins (une trentaine de pays, 9 millions de participants), et explique que Voisins Solidaires veut aller plus loin qu'une journée, en mobilisant de nombreux habitants tout au long de l'année. Il remercie Philippe GOUJON, l'un des premiers maires à soutenir Voisins Solidaires, et tous les élus du 15^e qui vont y contribuer. Pour lui, la solidarité de voisinage complète la solidarité familiale, naturelle, et la solidarité collective, institutionnelle. Voisins Solidaires s'inscrit dans la logique des Conseils de Quartier, par son souci de proximité, et souhaite injecter dans une vie locale surtout soucieuse de choses pratiques comme la propreté, un peu plus d'humanité et de solidarité à travers des gestes modestes mais concrets. Voisins Solidaires reprend les clefs du succès de la Fête des Voisins : nombreuse participation, forte médiatisation, soutien des institutions. Il incite les personnes présentes à s'impliquer en priorité. Pour soutenir la dynamique, il y aura des opérations successives au sein du projet Voisins Solidaires, par exemple « Grippe A : et si on s'organisait entre voisins ». D'autres opérations sont annoncées, d'autres idées sont proposées et recueillies à travers le site : <http://www.voisinssolidaires.fr/> .

Anne-Charlotte BUFFETEAU remercie l'assistance et clôt la séance.